

Les zones humides de Sologne,



des milieux menacés.

Sommaire

Qu'est-ce qu'une zone humide ?.....	3
Les zones humides : des espaces menacés.....	4
Fonctions des zones humides	5
Services rendus par les zones humides	6
Le changement climatique	7
La ressource en eau face au changement climatique	8
S'adapter : apport des zones humides	9
Les prairies humides ou inondables.....	10
Les tourbières.....	11
Les mares.....	12
Les étangs.....	13
Les cours d'eau.....	14
Les ripisylves.....	15
Quelques espèces emblématiques...	16
Quelques repères juridiques.....	17
Lexique.....	18
Sources.....	19
Sologne Nature Environnement vous accompagne.....	20

Sologne Nature Environnement (SNE) agit depuis 1984 pour la connaissance, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et de l'environnement en Sologne.

Cette région naturelle compte un certain nombre de tourbières, landes tourbeuses et prairies alluviales, ainsi qu'une grande quantité de mares forestières et d'étangs. Ces milieux en font une vaste zone humide de plus de 300 000 ha. Les zones humides, et plus largement les milieux aquatiques, ont une importance majeure en Sologne de par la faune et la flore qu'ils hébergent.

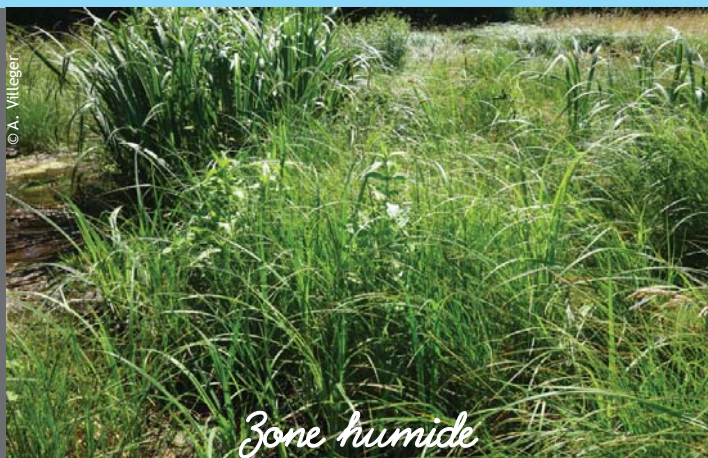
Les zones humides ont également de nombreuses autres fonctions comme la rétention des crues ou l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles sont source de solutions pour plusieurs objectifs : atteindre le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques, comme l'impose la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), mais aussi s'adapter au changement climatique.

Il est primordial que les acteurs de la gestion du territoire se saisissent de ces enjeux et mettent en œuvre, à leur niveau, une gestion durable pour la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et, au final, du patrimoine naturel de Sologne. C'est pourquoi SNE a réalisé ce livret afin de mieux faire connaître le fonctionnement des zones humides, et de poser les principes de base d'une gestion durable de ces milieux.

Zu'est-ce qu'une zone humide ?

Les zones humides regroupent une diversité importante d'écosystèmes* qui ont en commun leur situation particulière, entre terre et eau : prairies humides, tourbières, mares, marais, etc... Elles constituent des espaces de transition, des lisières entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques d'où une biodiversité accrue.

La loi sur l'eau (Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992) donne la définition suivante des zones humides :



« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre* de façon permanente ou temporaire;

la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles* pendant au moins une partie de l'année. »

La loi du 24 juillet 2019, portant sur la création de l'Office français de la biodiversité, définit de nouveau les critères sol et végétation comme alternatifs et non plus le sol comme seul critère réglementaire.

La convention de Ramsar* (1971) a adopté une optique plus large pour déterminer quelles zones humides peuvent être placées sous son égide. Les zones humides sont « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

Les zones humides : des espaces menacés

Les zones humides sont parmi les milieux naturels les plus menacés, il a été estimé que leur surface a chuté de plus de 50 % entre 1960 et 1990 (Les zones humides : rapport de l'instance d'évaluation. 1994.09). Souvent considérées comme insalubres, elles souffrent d'une image négative et sont souvent victimes du conflit d'intérêt avec les usages des terres et de la ressource en eau.

Exemples de causes de dégradation des zones humides :

- Les aménagements hydrauliques comme les constructions de barrages, les aménagements du lit des rivières,...
- Les pratiques agricoles comme le drainage, les pompages excessifs d'eau, la canalisation de l'eau...
- Les aménagements du territoire comme le remblaiement pour l'urbanisation, la construction d'infrastructures, les centres d'enfouissement, les routes et autoroutes,...
- Des activités préjudiciables comme l'intensification de la pisciculture en eau douce, l'extraction de la tourbe dans certaines régions ainsi que l'extraction de granulats.



Fonctions des zones humides

La disparition des zones humides est non seulement due à la conséquence des pressions urbaines et agricoles, mais surtout le résultat du manque de reconnaissance des fonctions et des services importants qu'elles apportent dans le cycle de l'eau, dans l'environnement et au final dans notre territoire. En voici un aperçu :

Fonctions hydrologiques

- Les zones humides forment des réservoirs d'eau connectés aux cours d'eau et aux ruisseaux. Elles ont une action dite tampon, ou encore un rôle d'éponge. En période de fortes pluies elles captent l'eau, ce qui permet l'atténuation des crues mais également le rechargement des nappes phréatiques.
- En période de manque d'eau elles en restituent une partie, ce qui contribue au maintien des faibles débits : l'étiage* (voir Lexique).

Fonctions de filtre

- Capacité à retenir une partie des sédiments, à transformer et à consommer des nutriments (phosphate, azote, ...) et des toxiques.

Fonctions biologiques

- À l'interface d'écosystèmes aquatiques et terrestres, les zones humides abritent une grande diversité d'habitats et d'espèces, dont 30 % des espèces végétales remarquables et menacées en France. C'est également près de 50 % des espèces d'oiseaux et 100 % des amphibiens qui en dépendent (Fonctions biologiques. Zones-humides.org. 2018.02).
- À leur échelle elles constituent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, renforçant la Trame verte et bleue (voir repères juridiques) et donc le fonctionnement des écosystèmes.

Fonction de captation du carbone

- Du fait de la présence d'eau dans le sol et donc l'absence d'oxygène, le travail de décomposition des organismes morts (plantes, insectes) par les micro-organismes est entravé. D'où une accumulation de matière organique non décomposée comme dans les tourbières, ce qui constitue un stockage de carbone. Les zones humides contribuent ainsi, à leur échelle, à lutter contre le changement climatique.

Services rendus par les zones humides

Les zones humides fournissent à nos sociétés des services dits écosystémiques, c'est-à-dire des biens ou des services rendus gratuitement par les écosystèmes, pour peu qu'ils soient en bon état.

Services d'approvisionnement

- Alimentation en eau des cours d'eau, des nappes phréatiques et donc des activités humaines pour l'eau potable, l'agriculture, l'industrie...,
- Ressource en herbage, pâturage, pêche (etc.) grâce à leur importante production biologique.

Services de régulation

- Prévention des aléas naturels (inondations, sécheresse) ;
- Purification de l'eau ;
- Conservation de la biodiversité ;
- Régulation du climat à leur échelle, grâce aux puits de carbone qu'elles constituent, mais aussi en termes de fraîcheur grâce à la présence d'eau.

Services culturels et sociaux

- Elles peuvent constituer des lieux de détente, de loisirs (pêche, observation de la biodiversité, ...). Elles forment un patrimoine paysager et un support pédagogique. De par leurs services rendus elles ont également permis le développement de civilisations par le passé.

Bilan

Tous ces services fournis sont source de gains directs, comme le pâturage et l'herbage, mais aussi indirects. Un territoire qui n'aurait plus de zones humides pourrait être amené à construire des digues contre les inondations, un barrage ou des retenues pour les périodes de sécheresse ou une station d'épuration. Autant d'équipements qui ont un coût, auquel s'ajoute celui de leur entretien, alors que les zones humides assurent ces services gratuitement.



Le changement climatique

Les zones humides apportent des solutions pour l'adaptation au changement climatique. Pour les comprendre, il faut replacer le contexte du changement climatique en région Centre-Val de Loire.

Les activités humaines comme l'industrie, les transports, l'agriculture intensive (etc.) alimentent directement le changement climatique par l'émission de CO₂, gaz à effet de serre. D'autres activités y contribuent indirectement comme la déforestation, la suppression des zones humides, la consommation d'espaces naturels qui ont pour effet, entre autres, de supprimer des milieux qui captaient du carbone et en stockaient une partie.

Les conséquences du changement climatique sont mondiales mais aussi locales. En région Centre-Val de Loire, la température moyenne pourrait augmenter de +1,5°C à +2°C d'ici 2050, par rapport à la moyenne de la période 1981-2010. La région devrait également connaître au printemps et en été le double de jours anormalement chauds d'ici 2100. La saison du printemps connaîtrait dans le même temps quatre fois moins de jours de gel.

Les conséquences de ces changements seraient, entre autres, la baisse des rendements de certaines cultures, l'augmentation du risque de feu de forêt, la perturbation du cycle biologique des espèces et bien sûr, des impacts sur la ressource en eau (Indicateurs clés sur le changement climatique en région Centre-Val de Loire. DREAL CVL. 2019.07).

Les feux de forêts de Sologne de l'été 2019



La ressource en eau face au changement climatique

Le changement climatique aura plusieurs impacts sur la ressource en eau.



- Augmentation des températures moyennes de l'air, du nombre de jours de forte chaleur et donc au final augmentation de la température de l'eau, ce qui impactera le cycle biologique des espèces et la qualité de l'eau entre autres. Les prévisions pour le bassin Loire-Bretagne sont de $+1,1^{\circ}\text{C}$ à $+2,2^{\circ}\text{C}$ vers 2070, par rapport à la période 1976-2005 (modèle Explore 2070).



- En parallèle, l'augmentation des températures moyennes de l'air conduira à plus d'évaporation et d'évapotranspiration, donc des débits moyens annuels qui pourraient réduire de 10 % à 40 % (modèle Explore 2070).

- La variation de ces paramètres affectera la qualité et la quantité d'eau, donc des impacts sur la subsistance de certaines zones humides, des habitats et des espèces associées, également des impacts sur les poissons, notamment sur leur reproduction.



- La recharge des nappes phréatiques pourrait chuter de 25 % à 30 % vers 2070, impactant la ressource en eau disponible.

- Au contraire, en termes de jours de fortes précipitations, la région serait touchée par 1 à 3 jours supplémentaires par an. Donc un risque d'inondations accrues. (La ressource en eau face au changement climatique. DREAL CVL. 2019.07)

La diminution de la ressource en eau va conduire à des conflits d'usages croissants pour la ressource disponible entre l'eau potable, l'agriculture, l'industrie, l'énergie, etc.



Inondation 2016



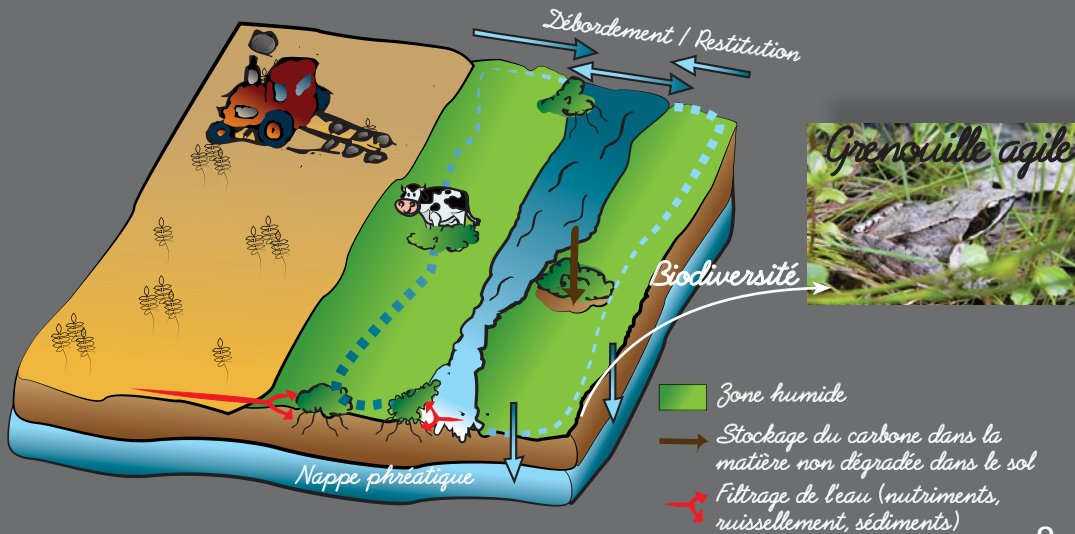
Sécheresse 2019

S'adapter : apports des zones humides

Face à ce constat, tout à chacun peut apporter sa contribution pour économiser l'eau. La nature peut également être source de nombreuses solutions, comme les zones humides grâce aux fonctions et services qu'elles assurent :

- Diminution de l'intensité des crues et donc du risque d'inondation ;
- Rechargement des nappes phréatiques ;
- Restitution de l'eau et soutien des débits d'étiage* ;
- Filtrage de l'eau ;
- Développement d'une grande diversité d'habitats et d'espèces. Rôle de réservoir de biodiversité et de corridor écologique. Maintenir ces milieux c'est rendre plus résilients ces habitats et ces espèces, c'est-à-dire leur laisser plus de capacité à retrouver leur état et leurs fonctions initiales après des événements extrêmes ;
- Ressource en herbage, en pâturage, etc ;
- Stockage du carbone ;
- Etc.

Les différents apports d'une zone humide :

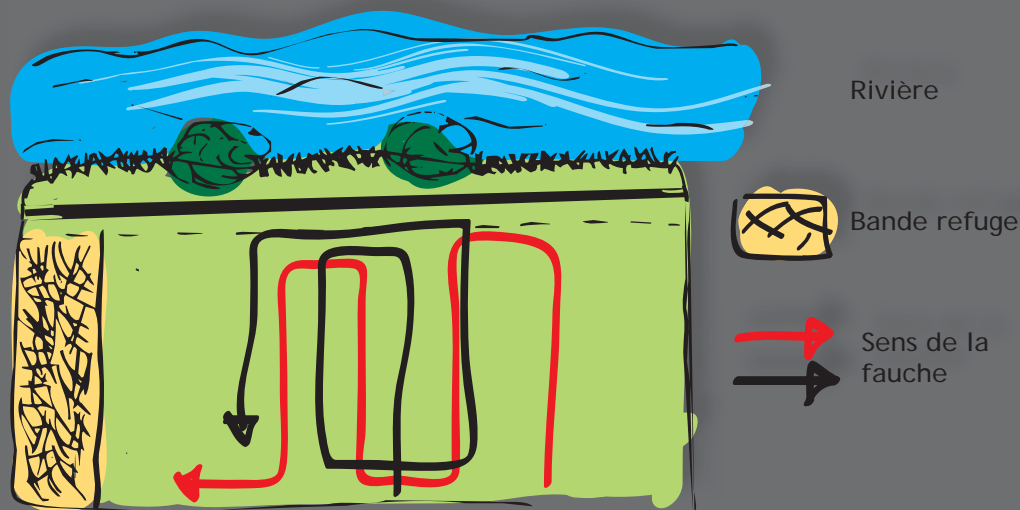


Les prairies humides ou inondables

Ce sont des milieux qui se trouvent soit en bordure de cours d'eau et donc soumis régulièrement à des inondations, soit sur des terrains argileux et donc « humides » pratiquement toute l'année. Ces prairies sont devenues rares à cause du recalibrage des cours d'eau, des drainages pour l'agriculture, mais en Sologne c'est principalement lié à leur abandon ou au boisement. La disparition de ces prairies entraîne la raréfaction d'espèces animales et végétales patrimoniales.

Quelques principes de gestion pour préserver ces habitats...

Un pâturage extensif, ou une fauche tardive centrifuge avec des bandes refuges pour que les animaux puissent s'enfuir et ne pas risquer d'être happés par les engins agricoles. Ces types de gestion sont les plus adaptés pour ces milieux.



© SNE

Exemple d'une technique de gestion préconisée pour l'entretien d'une prairie humide en bord de rivière.

Les tourbières

Les tourbières sont des zones humides tout à fait particulières : dans ces milieux constamment gorgés d'eau, les débris végétaux, notamment les sphaignes (une mousse), s'accumulent avec le temps pour former un dépôt de tourbe qui ne cesse de s'épaissir. La plupart des tourbières se sont formées il y a plusieurs milliers d'années.

En raison de leur état relictuel, ces milieux doivent être préservés de toute destruction (drainage, plantation, ...).

Gestion d'une tourbière :

Tourbière



Le stade final d'évolution naturelle des tourbières est le boisement par des espèces à bois tendre comme le saule, l'aulne ou le bouleau. Pour limiter la colonisation des ligneux, il existe différentes techniques, dont le cerclage des arbres pour qu'ils sèchent sur pied, ou l'exploitation des saules en laissant un tire-sève par bouquet. Ceci pour fatiguer la souche qui sera définitivement coupée l'année suivante.

D'une manière générale, ce type de milieu se maintient grâce à des facteurs naturels comme la chute d'arbres et l'entretien par la faune sauvage, ou par les activités humaines comme le fauchage tardif ou le pâturage extensif par des races rustiques de bovins ou d'ovins.

Les mares

Une mare est une petite étendue d'eau stagnante de faible profondeur, permanente ou temporaire, sans système de vidange. Leur taille est variable, allant de quelques mètres carrés à une centaine.

La plupart ont été créées par l'homme pour servir à abreuver le bétail, pour un usage domestique ou artisanal, ou encore comme lieu de pêche ou de chasse.

Elles abritent de nombreuses espèces animales et végétales, participant ainsi à la biodiversité des milieux et des espèces.

Néanmoins, les mares sont des milieux transitoires qui ne peuvent pas se maintenir sans une intervention humaine.

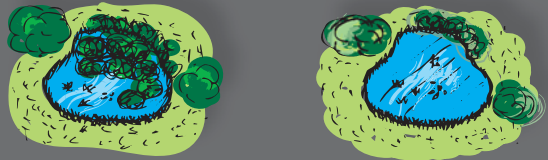


© C. Bernard

Rainette arboricole

Quelques conseils pour entretenir ou restaurer une mare...

- Ne préserver que les espèces indigènes (ne pas introduire de poissons ou d'espèces d'aquarium !).
- Pour la berge suivre les conseils donnés pour les ripisylves.
- Limiter la prolifération de certaines plantes comme les ligneux, les roseaux, les ronces aux deux tiers de la périphérie.
- Reprofiler les berges pour qu'il y ait au moins une partie en pente douce.
- Curer la mare si l'envasement devient trop important. Le curage ne se fait jamais en une seule fois et jamais sur la totalité de la mare. Les matériaux peuvent être étalés sur le bord, permettant aux larves et graines de recoloniser leur habitat.



© SNE

Exemple d'actions sur une mare forestière colonisée par les ligneux

Il est préférable que toutes ces interventions soient programmées en automne pour limiter les impacts sur la faune et la flore.

Les étangs

La plupart des étangs de Sologne ont été « construits » à la fin du X^{ème} siècle, afin de maîtriser les marécages apparus à l'issue des grands défrichements entrepris sous l'impulsion des moines.

Chacun d'eux est traditionnellement pourvu d'une bonde qui permet de stopper l'écoulement de ses eaux ou, à l'inverse, en autorise la vidange. Organisés au gré des courbes de niveau, les étangs d'un même val communiquent entre eux par l'intermédiaire de fossés, leurs eaux aboutissant à la rivière.

Peu à peu, la faune et la flore sauvages ont investi ces milieux devenus « naturels » qui hébergent aujourd'hui un patrimoine biologique de très grande valeur.

Les étangs peuvent abriter des zones humides sur leurs bordures mais on parlera moins de zone humide pour l'étang en lui-même. On le qualifierait plutôt de milieu aquatique, par exemple.

La vidange et l'assec

Ces deux pratiques font partie des techniques de gestion recommandées pour un étang.

- **La vidange** : Fait l'objet d'une réglementation et doit être surveillée. Elle est proscrite pendant la période de nidification de l'avifaune et se fait en règle générale l'hiver. Le remplissage en est ainsi plus rapide avec les pluies hivernales et printanières.

- **L'assec** : Cette technique peut être utilisée tous les 4 à 5 ans et consiste à maintenir un étang à sec pour quelques temps en évitant son remplissage. Il peut alors être cultivé ou laissé en friche temporairement. Cela permet une minéralisation de la vase, favorise la production piscicole l'année suivant l'assec, peut limiter la prolifération d'espèces indésirables.



Les cours d'eau

Contrairement à des zones humides stagnantes comme les mares ou les tourbières, les cours d'eau sont des écosystèmes d'eau courante. Bien qu'ils puissent compter des zones humides en bordure, les cours d'eau sont à regrouper sous le terme plus général de milieu aquatique, par exemple, et non de zone humide. Ils offrent une très grande diversité de paysages : fleuves, petites rivières, ruisseaux forestiers...

Quelques principes pour la préservation des cours d'eau :

L'eau est un bien commun à l'ensemble de la Nation et sa préservation est d'utilité publique.

Les problèmes de sécheresse ou ceux consécutifs aux inondations catastrophiques soulèvent la question fondamentale de la gestion quantitative de l'eau. L'augmentation de la pollution par les nitrates, phosphates et pesticides a fait prendre conscience que la question de l'altération de la qualité de la ressource en eau était tout aussi cruciale. La loi sur l'eau de 1992 prend en compte les différents conflits d'intérêts entre les multiples gestionnaires. Elle souligne aussi la nécessité de préserver les milieux aquatiques et les zones humides pour garantir une utilisation rationnelle de la ressource en eau et une gestion à long terme de ces écosystèmes.

Exemples d'actions favorables à la préservation de la qualité de l'eau et des cours d'eau :

- Restaurer les conditions naturelles d'écoulement de l'eau en enlevant sélectivement des embâcles et dépôts sauvages, ainsi que certains seuils et barrages.
- Améliorer la fonctionnalité de la végétation rivulaire en mettant en défens les berges pour permettre la régénération naturelle de la ripisylve.
- Lutter contre le colmatage du lit en aménageant des points d'abreuvement pour le bétail, en limitant des zones d'accès à la rivière, et en protégeant des berges avec des techniques douces de génie végétal.
- Limiter la prolifération des espèces invasives (Jussie, Elodée du Canada, Renouée du Japon...).



Jussie

© C. Bernard

Les ripisylves

Il s'agit de l'ensemble de la végétation située en bordure de rivière.

Le triple intérêt de la ripisylve :

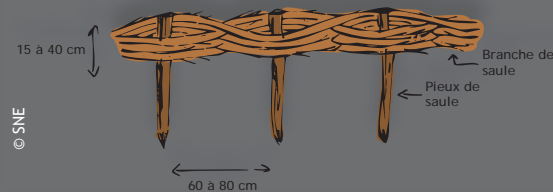
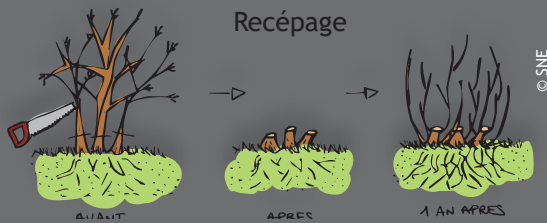
- Environnemental : Les différents végétaux que l'on observe dans une ripisylve sont réellement adaptés à la fixation des berges et donc à limiter les problèmes d'érosion, notamment certaines essences d'arbres dont ne font pas partie les peupliers. Par ailleurs les racines amortissent l'impact du courant sur la rive et favorisent l'infiltration de l'eau. Ce qui contribue à limiter les inondations. Les végétaux capturent également les intrants agricoles.

De plus, la ripisylve est un lieu d'abri, de reproduction et d'alimentation pour la faune terrestre et aquatique. Elle joue un rôle important de corridor biologique.

- Economique : La récolte de bois d'œuvre pour les aulnes et les frênes est possible en 35-40 ans, et les frênes, même cultivés en têtard, sont producteurs de bois de chauffage.
- Social : Les ripisylves constituent des linéaires boisés diversifiés et leur juxtaposition avec les milieux ouverts crée un paysage plus varié. Elles améliorent également le caractère touristique des vallées.

Quelques principes de gestion durable des ripisylves :

- Le recépage : opération qui consiste à couper les arbres et arbustes au ras du sol afin de rajeunir la ripisylve et de favoriser son développement racinaire.
- Les éclaircies de cépée : branches trop nombreuses sur une même souche, risquant de se déraciner.
- Le génie végétal : opérations de stabilisation des berges réalisées avec tout ou partie de végétaux (Exemple : Le tressage).
- Éviter des essences telles que l'Acacia (envahissant), le Peuplier (à planter très en retrait car peu stable en bordure), L'Erable negundo (envahissant). Des espèces comme l'Aulne, le Frêne commun, l'Erable sycomore ou l'Orme sont les plus adaptées et recommandées pour la création ou la restauration des ripisylves.



Quelques espèces protégées



Droséra

© C. Laiffolay

La Droséra ou Rossolis, *Drosera rotundifolia* et *D. intermedia*

Les droseras sont de minuscules plantes carnivores des tourbières.

La Loutre d'Europe, *Lutra lutra*

La Loutre d'Europe se reconnaît à son pelage épais et luisant brun-marron sur le dos tandis que son menton et sa face ventrale sont clairs. La Loutre est le plus aquatique de nos petits carnivores.



Martin pêcheur

© A. Roubalay

Le Martin-pêcheur d'Europe, *Alcedo atthis*

Le Martin-pêcheur se reconnaît à son corps petit et trapu bleu et orangé et sa queue et ses pattes courtes. Il niche surtout près des cours d'eau et étangs à berges sablonneuses.

Le Castor d'Europe, *Castor fiber*

Le Castor se reconnaît à sa fourrure épaisse gris-brun à brun-noir sur le dos, plus claire sur le dessous, sa queue plate et ses incisives orangées. On le retrouve au niveau de cours d'eau assez lents et la présence de trembles, aulnes, bouleaux ou frênes est indispensable.



Cordulie à corps fin

© C. Laiffolay

La Cordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii*

Cette libellule se reconnaît à son abdomen vert métallique orné de taches jaunes allongées sur le dessus. On la retrouve surtout dans les parties calmes et ombragées des grandes rivières et parfois en eaux stagnantes.



Triton crêté

Le Triton crêté, *Triturus cristatus*

Cet amphibien a son dos sombre et son ventre jaune à orangé tacheté de noir. Le mâle en livrée nuptiale possède une crête dorsale plus ou moins élevée et bien dentelée lui donnant une allure de « petit dragon ».

Toutes ces espèces sont intimement liées aux zones humides, ce qui renforce l'intérêt de préserver ces milieux.

Quelques repères juridiques

Les SDAGE et SAGE :

La loi sur l'eau de 1992 a créé deux outils de planification décentralisés, opposables aux décisions des collectivités pour l'aménagement de leur territoire : le SDAGE et le SAGE.

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixent, pour chaque bassin versant*, les orientations fondamentales de la gestion de la ressource en eau, dont la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) précisent, à l'intérieur de chaque sous-bassin, les orientations du SDAGE.

La DCE :

La Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) est la directive européenne pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle demande, entre autres, à veiller à la non dégradation de la qualité des eaux et fixe l'objectif d'atteindre un bon état écologique des eaux superficielles et souterraines.

La GEMAPI

C'est la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), loi « MPTAM » de 2014. Cette compétence, confiée aux communes, comprend notamment l'entretien et l'aménagement des milieux aquatiques, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines.

La Trame verte et bleue

Les lois Grenelle de 2009 et 2010 ont créé la Trame verte et bleue (TVB), un réseau formé de continuités écologiques terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue). Les continuités écologiques comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. En font notamment partie les cours d'eau et les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité.

La TVB contribue à l'amélioration du bon état écologique des masses d'eau, ainsi qu'à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. Ceci en intégrant les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité des milieux naturels dans les documents ayant trait à l'aménagement du territoire.

Lexique

Bassin versant : Zone rassemblant les eaux superficielles qui coulent vers un exutoire commun.

Débit : Volume d'eau s'écoulant dans un cours d'eau, par unité de temps. Il est exprimé en m³/s.

Ecosystème : Un écosystème est un ensemble dynamique d'organismes vivants (plantes, animaux et micro-organismes) qui interagissent entre eux et avec le milieu (sol, climat, eau, lumière) dans lequel ils vivent.

Etiage : Débit le plus faible d'un cours d'eau, c'est son niveau d'eau le plus bas.

Nappe phréatique : Réservoir d'eau souterrain formé par l'infiltration des eaux de surfaces.

Ripisylve : Formation végétale et arborée en bordure de cours d'eau, qui joue un rôle de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre.

Saumâtre : Une eau saumâtre est une eau dont la teneur en sels est sensiblement inférieure à celle de l'eau de mer.

Plante hygrophile : Espèce végétale qui préfère les lieux humides.

Convention Ramsar : La Convention sur les zones humides est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Adoptée en 1971 à Ramsar, en Iran, elle est entrée en vigueur en 1975. C'est le seul traité mondial de l'environnement qui porte sur un écosystème particulier. La Convention a des pays membres sur tous les continents.

Bonde : Ouverture à la partie basse d'un étang ; par où l'eau s'écoule quand on retire la pièce de bois qui la bouche.

Natura 2000 : Réseau européen de sites naturels terrestres et marins visant à protéger la biodiversité tout en prenant en compte les activités humaines qui lui sont favorables (pratiques agricoles, etc). Les sites bénéficient d'un document d'objectif (DOCOB) qui contient, entre autres, les mesures de conservation ou de restauration des habitats et des espèces. Dans ce but, des contrats peuvent être passés entre les propriétaires des parcelles et le Préfet. Le propriétaire bénéficie alors de contreparties financières ou matérielles. Il existe également les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), destinées aux exploitants agricoles. Elles financent des pratiques favorables à l'environnement. Il existe des MAEC dédiées aux zones humides, à la mise en défens des berges, etc.

Sources

Livres

La gestion des zones humides - 2006. J.L. Michelot. Edité par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. 63p. Coll. Cahier thématique du PNRZH

Fonctions et valeurs des zones humides - 2000. E. Fustec, J.C. Lefeuvre & coll. 425p. Edition Dunod

Les étangs solonnais, un patrimoine à préserver - 2008. Sologne Nature Environnement

Revue

Zones humides infos (disponible sur www.snph.com)

Sites internet

Connaissances et Administration

<http://www.eau-loire-bretagne.fr/>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

<http://www.ramsar.org>

<http://zones-humides.org>

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/ecosystemes-aquatiques>

<http://www.natura2000.fr>

<http://www.trameverteetbleue.fr>

<https://www.eaufrance.fr/les-milieus-humides>

Réglementation

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://ct78.espaces-naturels.fr/>

Associations

<http://www.sologne-nature.org/>

<https://www.fne.asso.fr/>

Profil environnemental région CVL

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/profil-environnemental-regional-centre-val-de-r889.html>

Sologne Nature Environnement vous accompagne

Ce petit livret synthétise les bases d'une gestion durable des zones humides en Sologne. Cependant, toute intervention sur le milieu naturel peut entraîner des perturbations irrémédiables sur l'équilibre du milieu et la survie des espèces qui en dépendent.

Il convient donc dans la plupart des cas d'effectuer un diagnostic du site pour élaborer le plan de gestion adapté et respectueux de l'environnement.

Pour les propriétaires qui souhaitent aller plus loin dans la gestion « écologique » de leurs milieux, il existe des outils permettant d'obtenir des aides financières. Grâce au réseau Natura 2000 dont la Sologne fait partie, des outils contractuels sont disponibles, il s'agit des contrats Natura 2000, des chartes Natura 2000 et des mesures agri-environnementales.

SNE se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous conseiller dans cette démarche.



Sologne Nature Environnement

Parc de Beauvais

23 route de Selles/Cher - BP 136

41200 Romorantin Lanthenay

Tél. 02 54 76 27 18 - Fax. 02 54 76 40 30

Courriel : info@sologne-nature.org

Site : www.sologne-nature.org



Réalisation : SNE - Textes : J-B. Bouffette, P. Devineau et E. Sempé
Conception Graphique : C. Laffolay et C. Robert
Crédits photo et illustrations : SNE, C. Bernard, A. Villegier, C. Histace,
C. Laffolay et A. Roubalay

Rédition 2019 avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la région Centre-Val de Loire